Je Soussigné ancien Greffiér dela subdelegation
de Mirepoix Certiffie, que le vingt six —
decembre mil sept Cent soixante un, me
Trouvant Ches M. Lestrade Chirurgien —
del'hopital General de Cette Ville, Ches qui
La femme du S.r Boudourerguer menagér —
du Lieu de Labastide de Bousignac —
aporta son Enfant, qu'on disoit avoir eu
quatre doigts dela main Gauche divisés
par un Coup de Ache, savoir l'Index —
Le medius, l'annulaire, et l'auriculaire —
à l'Effet de faire levér le premier appareil,
J'eus la Curiozité de bestér, pour Voir —
faire ce pensement; et ayant été prié —
par led. S.r Lestrade, de soutenir les doigts
Et le bras dud. Enfant, pendant qu'il —
Levoit son appareil, Lequel Levé, j'aurois
Remarqué que le Coup prenoit au doigt
Index, En passant sur les articulations —
Et Revenoit aud. doigt, En passant —
par dessus Et par dessous la main, Ce qui
faisoit Voir Clairement, que tout au moins

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

AAC 16 d 2 n° 45 p 7

Les Trois doigts avoient Eté Totallement
separés, En foy de quoy ai mis ce present Le 27.e
fevrier mil sept Cent soixante huit — / Terrine

Nous M.e Jean Simorre Ecuyer S.r de Lourde avocat
En parlement subdélegué de L'Intendance du Languedoc
au Departement de Mirepoix Certiffions et attestons
que le S.r Terrine qui a ecrit et signé le Certifficat
Cy dessus et Dernier nous a souvent Raconté le
fait Contenu dans son d. Certifficat du temps
qu'il étoit notre Greffier En foy de Ce nous
sommes signé avec notre Greffier apres y
avoir fait apposer le sceau de nos armes
a Mirepoix Le vingt septième fevrier mil
sept Cent soixante huit. Simorre

Par M. Le subdelegué
Dallié Gref